MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240220-DCM24-034-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24.034

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Le 14 février 2024	Le 14 février 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par Mme Océane FERNANDES

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION 2024 - ASSOCIATION LE RÊVE D'ICARE

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240220-DCM24-034-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Dans l'attente de la subvention définitive de 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer l'avance suivante :

- ASSOCIATION LE RÊVE D'ICARE + 20 000,00 €

Après le vote des subventions définitives de 2024, ce montant sera déduit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer la subvention suivante :

Compte 7250-024-65748

- ASSOCIATION LE RÊVE D'ICARE + 20 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Denis MOALLIC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2024